



Refus prise en charge cnp car inscrit au chômage

Par **MAMOUNE46**, le **29/02/2016** à **12:34**

bonjour

j'ai une hernie discale paralisante opérée depuis mars 2004, JAI ETE PRIS EN CHARGE PAR LA CNP au bout des 3 mois. Après 3 ans d'arrêt maladie, je suis passé en invalidité catégorie 2, puis j'ai demandé la reconnaissance de la maladie professionnelle. J'ai eu gain de cause ce qui m'a mis en incapacité de 60% en 2008. la cnp m'a retiré la prise en charge car il fallait avoir 66% minimum. j'ai contesté et au bout d'un an environ, la chance a fait que ma femme a eu un cdd au crédit agricole. par ce biais elle a pu obtenir d'autres renseignements, ils avaient oublié de me préciser que si le médecin déclarait que j'étais dans l'incapacité totale de travailler ils pouvaient reprendre la prise en charge. donc on est reparti avec la cnp. J'avais 600€ pour vivre avec 3 enfants. j'ai essayé toutes les perspectives. je suis allé à pole emploi j'ai expliqué ma situation, ils ont accepté mon inscription et m'ont ouvert une allocation de retour à l'emploi suivie de l'allocation de solidarité spécifique (200€) tout cela sans interruption car on savait très bien que je ne retournerai jamais au travail car mon état ne me le permet pas. la cnp vient tout juste de découvrir que je suis à pole emploi et remet en question ma prise en charge du fait que je recherche du travail et que je ne suis plus dans l'incapacité de travailler. je vous serais gré de bien vouloir me guider et voir par quel biais je pourrai défendre ma cause.

bien cordialement